

ANNEXE DÉLIBÉRATION DU 3 ET 4 AVRIL 2019

Compte rendu des indemnités compensatrices consécutives à des sinistres
en application de la délégation octroyée au président par la délibération du 28 avril 2015

Période du 18 janvier au 12 mars 2019

Envoyé en préfecture le 24/04/2019

Reçu en préfecture le 24/04/2019

Affiché le 03 MAI 2019

ID : 082-228200010-20190403-CD20190403_31-DE

Organismes Payeurs	Contrat d'assurance : type de sinistre	Date de Sinistre	Objet	Montant TTC	Observations
SMACL Chèque n° 5176743	Domage aux biens	22/12/18	Tentative d'effraction sur une porte d'entrée et sur un volet à l'antenne de Montech (aucun vol constaté)	294,72 €	Solde
SMACL Chèque n° 5177653	Domage aux biens	06/08/18	Dégâts des eaux au sein d'un logement de fonction au collège J. de Prades de Castelsarrasin	1 633,97 €	Acompte
SMACL Chèque n° 5181116	Domage aux biens	19/10/18	Dégradation sur parapet de pont se situant sur la route départementale 13 à Labastide St Pierre occasionné par véhicule appartenant à un tiers	5 604,81 €	Acompte (en attente recours auprès du tiers)

TOTAL (tous budgets confondus) **7 533,50 €**
Budgets annexes 0,00 €
TOTAL SERVICE 30008 7 533,50 €